



## Cuisine wallonne

### III

#### 1. Crêpinettes d'agneau à la liégeoise.

On peut employer pour ces crêpinettes des parties inférieures de l'agneau, comme le collet et les épaules, pourvu, toutefois, qu'on ait soin de les dénervier et parer à fond. On hache finement ces chairs et on leur ajoute : Pour 375 grammes d'agneau, 125 gr. de mie de pain trempée dans du lait et bien exprimée, ainsi qu'un oignon coupé en dés fins légèrement revenu au beurre et tombé en consommé. On assaisonne de sel et poivre et pour lui imprimer le cachet exigé pour la dénomination « à la Liégeoise », on complète la préparation en y ajoutant quelques baies de genévrier finement hachées, dont l'arôme convient à merveille à la chair fade de l'agneau.

L. MAGNAC, dans *La Belgique Gourmande*,  
Bruxelles, 1899; p. XXII.

#### 2. Écrevisses à la liégeoise.

Taillez en fine paysanne une mirepoix composée de carottes, oignons, jambon, un peu de thym et de laurier. Faites-la tomber au beurre; mouillez au vin blanc et laissez cuire à fond. Ajoutez-y alors vos écrevisses châtrées et lavées; sel, poivre et une pointe de Cayenne. La sauce aussi longue que celle des écrevisses à la bordelaise, ne doit pas être liée.

Lorsque vos écrevisses sont aux trois quarts cuites, ajoutez à la sauce une pincée de genévrier haché très fin. Aussitôt cuites, dressez-les autour d'un plafond ou d'un bol. Versez dans le milieu votre cuisson et la mirepoix, sur laquelle vous semez un peu de cerfeuil concassé.

L. CANTAIS, dans *La Belgique Gourmande*,  
Bruxelles, 1899; p. XVIII.

### 3. Poissons à l'escavèche

(Plat namurois)

1. — Nous donnons ici la recette la plus usitée à Namur, où il se fait beaucoup de poissons à l'escavèche non seulement pour la consommation sur place, mais encore pour l'expédition dans tout le pays.

Blanchir à fond des petits oignons, les égoutter et les rafraîchir. Peler à vif plusieurs citrons, les couper en tranches et les mélanger aux oignons.

Nettoyer les poissons suivants : Carpes, Brochets, Perches et Percots, Tanches, Brèmes, Barbillons, Gardons, etc., les assaisonner, les tremper à la farine et les faire frire à l'huile sans laisser prendre couleur.

Dans un récipient quelconque, — un pot de grès, de préférence — posez une couche d'oignons mêlés de citrons; sur cette couche en poser une autre de poissons mélangés et continuer ainsi à intercaler oignons, citrons et poissons jusqu'à épuisement.

Vous aurez préparé une bonne gelée de poisson ou simplement une gelée à l'eau salée, fortement acidulée et condimentée de poivre en grains, thym, laurier, clous de girofle. Vous la collerez légèrement (7 à 8 feuilles de gélatine au litre). La passer bouillante sur le poisson encore chaud; laisser refroidir et fermer hermétiquement.

(Communiqué par M. Tant, chef de cuisine, Hôtel de la Paix, à Anvers).

*La Belgique Gourmande*,  
Bruxelles, 1899; p. XXII.

2. — On se procure des gardons (autrement dit : rousses) ou des barbillons, brochetons, petites perches, si vos moyens vous permettent d'acheter ces poissons plus fins.

On les nettoie bien, on les vide avec soin, on les essuie bien et à plusieurs reprises, et, après les avoir passés dans la farine, on les fait frire de belle couleur dans beaucoup de beurre très frais. On les laisse ensuite refroidir sur une claie, en ayant soin de les mettre à l'abri des mouches.

D'autre part, on met chauffer, pendant une demi-heure, du bon vinaigre de pommes dans un vase en poterie et non pas en métal, sur un feu doux, en y ajoutant une bonne pincée d'origan, de thym, quelques feuilles de laurier, un peu d'estragon et quelques petits oignons.

La demi-heure écoulée, on dissout dans le vinaigre un peu de gélatine (environ trois feuilles pour une douzaine de poissons), et l'on remue jusqu'à complète solution de la gélatine. Immédiatement après, on arrange les poissons dans une terrine de terre vernissée, on évite de les tasser, et on les parseme de tranches de citrons, de gros oignons, de cornichons et de feuilles de laurier.

On verse ensuite le vinaigre (sans les herbes aromatiques) encore chaud sur les poissons, de façon à les recouvrir entièrement. On met le couvercle sur la terrine et on la porte à la cave pendant trois à quatre jours.

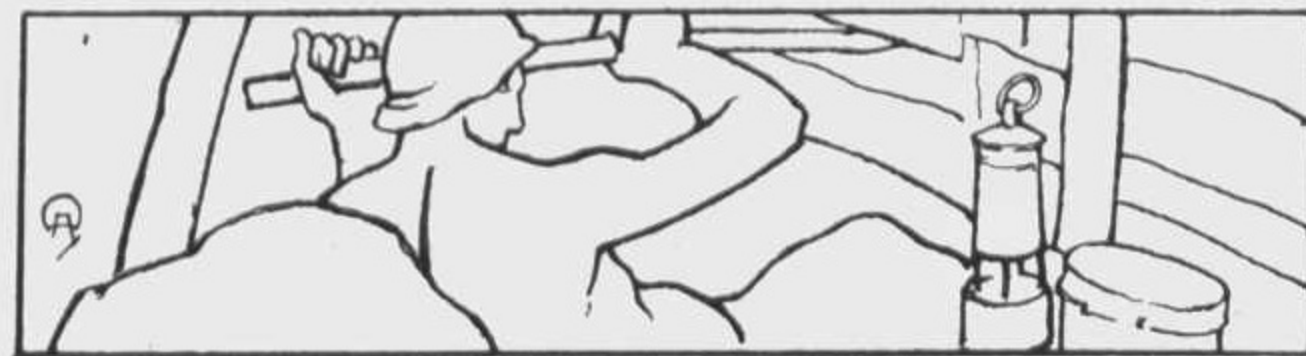
JEANNETON, dans *l'Illustré Wallon*, n° du 15-2-08, p. 104. (14<sup>e</sup> année, n° 7.)

3. — Nettoyez, lavez et essuyez avec soin des gardons, des barbillons, brochetons et des petites perches. Passez-les à la farine et faites frire de belle couleur au beurre. Laissez refroidir sur une claie.

Mettez dans un vase ovale en poterie vernissée de bon vinaigre en quantité suffisante pour couvrir le poisson. Ajoutez une bonne pincée d'origan par kilog. de poisson, 2 feuilles de laurier, du thym, 4 clous de girofle, une forte pincée de boules de poivre. Amenez à l'ébullition sur un feu doux, ajoutez 3 feuilles de gélatine que vous laissez dissoudre, passez dans une autre terrine.

Rangez le poisson dans la terrine vernissée (on en fabrique spécialement à Namur), évitez de les tasser, parsemez de tranches de citron, de petits oignons blancs, conservés au vinaigre de cornichons et de feuilles de laurier. Versez le vinaigre, passé et encore chaud, sur les poissons, servez le lendemain avec des tartines beurrées. On prépare des anguilles de la même façon.

*La Dernière heure*, de Bruxelles, n° du 29 mai 1908.



## LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

# La Naissance du Charbon

### Légende boraine

C'est une histoire très vieille, presque aussi vieille que le charbon lui-même et que les générations disparues se sont transmises de siècle en siècle, comme une fleur précieuse et comme un talisman. Tandis que d'autres traduisent la crainte affolée, la peur ancestrale du grisou qui flotte sur la race, celle-ci conte la naissance du charbon au creux de la terre boraine que des générations de *carbeniers* superstitieux et résignés fouillent, depuis, avec obstination, elle crée la fiction consolante de S<sup>te</sup> Barbe, la Notre Dame des Mineurs, protectrice attentive et douce que des simples de la fosse vénèrent encore aujourd'hui.

C'était très loin dans les siècles disparus, c'était si loin qu'en ce temps-là, la terre boraine était couverte de frondaisons touffues et que les Fosses n'existaient pas encore. — Au hameau de Flénu, vivait un adolescent vif et d'allures étranges qu'on nommait Colin le Noiraud. Il savait faire des chansons et sa vie se passait à courir le bois de Colfontaine parmi les oiseaux au plumage éclatant et les chevreuils au souple jarret. Au long des jours, il errait dans sa forêt, insouciant et léger, une chanson aux lèvres.

Or il arriva qu'il fit la rencontre d'une belle fille blonde qui cueillait des fleurettes sauvages sous les grands arbres des taillis. Elle était vêtue d'une robe de serpillère grise et ses bras étaient si blancs, ses pieds chaussés de sandales paraissaient si petits, elle était si pâle dans ses cheveux blonds dénoués qu'elle semblait fraîche comme les fleurs d'eau qui croissaient près des fontaines. — Tandis que Colin, immobile, la fixait de ses yeux éblouis, la glaneuse s'enfonça parmi les taillis et quand il voulut la suivre, elle s'était perdue dans les feuillaisons bruissantes.

Alors, le coureur de bois, obstinément chercha la fille blonde, il la chercha en vain au long des jours et pour elle il fit des chansons douces. — Colin devint rêveur et triste, infiniment.

Un matin pourtant, il revit la glaneuse de fleurs. A travers les feuilles que remuait la brise, il neigeait du soleil, il bruinaient lentement de la lumière blonde. Du printemps flottait dans l'air avec le parfum des fleurs et l'odeur des mousses, avec les chansons des oiseaux et le vent tiède comme une caresse d'amour. Colin, extasié, regardait la pâle inconnue glisser lentement, des fleurs aux doigts, dans une traînée de lumière. Il s'approcha : elle le regarda avec deux grands yeux bleus et profonds comme des morceaux de ciel d'été. Très pâle, le cœur battant dans sa poitrine comme un oiseau effarouché, Colin osa lui parler. La jeune fille répondit : sa voix était pareille à un chant très doux et très frêle, ses dents étaient petites et blanches comme des pétales de fleurs de muguet. Ils cheminèrent ensemble sous les branches courbées des taillis, ils allèrent ainsi, côte à côte, longtemps, sans parler, comme dans un rêve. Colin le Noiraud songeait aux filles qui, jadis, l'appelaient le *Biau Colin* : il crut que Barbe — c'était le nom de la blonde pâle — posait sur lui des regards attendris et Colin lui parla d'amour... Elle sourit en l'écoutant dire doucement, tendrement les chansons qu'il avait rêvées pour elle et où s'épanchait un peu de son âme ardente et passionnée. Et son sourire ressemblait à une fleur déclose, pâmée sous les rayons légers du soleil levant. La blonde inconnue semblait ravie..... Mais Colin avait vingt ans. Et Colin qui mourait d'amour — se fit trop hardi. Penché vers Barbe alanguie, il voulut respirer le parfum de ses lèvres rouges comme des pavots et ses bras nerveux étreignirent le beau corps blanc et frais ainsi qu'une fleur d'eau. Mais son baiser n'atteignit pas la lèvre en fleur de l'enfant blonde : vive comme un oiseau qu'on effarouche, Barbe se dégagea de l'étreinte amoureuse..... Alors, le ciel, brusquement, devint noir comme au crépuscule, un souffle de tempête passa sur les cimes et tordit les hautes frondaisons, l'orage gronda, une pluie de bitume embrasé s'abattit sur le sol. Le ciel fut rouge comme au soleil couchant, un morceau de la forêt flamba.

Colin, épouvanté, se réfugia parmi les roseaux d'une fontaine proche. Devant lui, Barbe, son amie blonde, le fixait d'un regard sévère, bleu comme un reflet d'acier et s'éloignait lentement, à reculons. L'averse ardente à l'odeur acre ne paraissait pas

l'affecter. Elle disparaissait doucement, comme s'effacent les étoiles au jour naissant. Et Colin, tapi dans les roseaux, voyait toujours aussi larges, aussi graves, ses deux yeux bleus pareils à des éclairs d'épée. Dans l'averse de feu, elle disparut, silencieuse et triste.

Le coureur de bois pensa que sa douce amie était une créature quasi divine. Une traînée rose, légère comme une brume, un petit sentier de lumière, indiquait le trajet qu'elle avait suivi en s'éloignant. — La pluie de feu cessa et quand le *biau Colin* osa sortir de sa cachette, de larges brûlures mordaient sa peau frissonnante. Il tomba, presque mourant, dans les herbes grillées qui bordaient la source.

Pourtant il vécut .. Mais il fut laid comme un loup-garou ; son visage maigre porta des cicatrices bleues, pareilles à celles des *brûlés de grisou*. — Quand il fut guéri, Colin voulut expier : il se fit ermite.

Et c'est ainsi que la terre boraine perdit en certains endroits ses mousses fraîches et ses arbres feuillus, c'est ainsi que les cailloux et les rocs devinrent si noirs. Mais le châtement qui atteignit Colin ne fut pas une calamité pour la région, car l'ermite s'humilia si fort que la pluie de feu et de bitume qui s'était infiltrée au creux du sol, rendit combustibles les pierres et les rochers. Ainsi, la tristesse et les remords du solitaire firent qu'il se forma dans les profondeurs de la terre, des richesses dont vécut les générations. Et le souvenir de la fille blonde qui était une créature mystérieuse se perpétua : plus tard, quand les pauvres gens eurent trouvé la pierre de charbon et qu'ils creusèrent des gouffres pour trouver les filons noirs, elle devint la Notre Dame des mineurs, la bonne vierge douce dont l'image légendaire rêve depuis des siècles dans l'âme des *carbeniers*.

Mais Colin eut une mort étrange.

Il arriva que ses pas le conduisirent au déclin du jour, priant et méditant, près des marais de Wasmes. Un soir doux, un soir bleu de mai tombait sur les roseaux et sur les arbres d'alentour. Tout à coup, l'ermite étonné s'arrêta ; là-bas, au-dessus du marécage, sur le fond sombre des arbres, dans la brume pâle qui se dénouait en dentelle légère, une chose blonde flottait. La forme lumineuse se précisa et dans le soir bleu, Colin vit Barbe marcher doucement ; ses longs cheveux blonds étaient pareils à des rayons

de lune, une robe pâle drapait son corps frais comme une fleur d'eau. Autour d'elle flottait un voile d'or où quatre chérubins étaient blottis. — L'ermite, ébloui, s'avancait lentement, timidement, vers les farfadets qui se mouvaient dans les roseaux, près de l'autre berge.

Et il entra dans le marais; Colin, extasié, fasciné, s'enfonça dans l'eau glauque, parmi les nénuphars, il marcha vers l'image lumineuse et douce. Et puis il disparut sans un cri, en tendant vers elle ses bras amaigris.

Ainsi périt Colin, le solitaire de la *Fontaine de l'Ermite*, Colin qui mourut d'amour, un soir tendre de mai....

HECTOR VOITURON.



Frontispice pour le journal *Li Mestve*  
(Liège, 1895), par Aug. DONWAY.



## Intermédiaire wallon

### Questions

*Nous rappelons à nos lecteurs les questions posées précédemment. Il est de la nature même des recherches historiques et bibliographiques, que leur documentation peut toujours s'augmenter, se compléter ou se préciser. Sauf des cas exceptionnels, nos enquêtes doivent donc être considérées comme permanentes.*

**Les Wallons colonisateurs.** — Dans la discussion de la reprise du Congo par la Belgique, M. le sénateur Charles MAGNETTE a signalé un article de la *Gazette de Liège*, donnant une liste de Wallons qui, dans le passé, se sont distingués comme colonisateurs. *Wallonia* ferait bien, je pense, de reproduire cet article, qui émane du savant publiciste Joseph DEMARTEAU.

LEGIA.

[Notre correspondante a satisfaction dans les « Réponses » de ce n°. Mais la question peut prendre une forme générale, et c'est pourquoi nous lui donnons le titre ci-dessus. Que sait-on des Wallons colonisateurs?]

**Château de Tulipano.** — Parmi les petits objets mobiliers qui figuraient cet été, à l'Exposition verwiétoise des Arts et Métiers (section de l'Art ancien), il y avait un coffret en bois de Spa, avec la vue de l'ancien château de Sohan près Juslenville. Il portait cette inscription : *Château de Tulipano près de Sohan.*

Qu'est-ce que *Tulipano*? Un nom d'homme ou un nom de lieu? N'y a-t-il pas là un exemple de ce qui se pratiquait jadis à Spa, où des étrangers, locataires passagers de maisons ou villas, changeaient momentanément, par pur caprice, le nom de celles-ci?

La boîte dont il est question doit avoir été fabriquée aux premières années du siècle dernier.

On sait que le Château de Sohan, propriété de M. Fyon, fut habité en 1820 par Las Cases, l'auteur du *Mémorial de S<sup>te</sup>-Hélène*.

Albin Body.

**Recluseries.** — Que connaît-on des recluseries dans les provinces wallonnes ?  
Ernest MATTHIEU.

**La Polka.** — On a lu, ci-dessus p. 62, des renseignements sur l'apparition, vers 1845, de la polka en Wallonie. Ayant réuni quelques notes nouvelles sur le même sujet, je propose qu'on dise, par la même occasion, si l'on constate ailleurs qu'à Liège, Huy et environs, la croyance suivant laquelle, l'épidémie qui détruisit en grande partie, à cette époque, les cultures de pommes de terre, serait une punition du ciel, en réprobation de la vogue de cette danse considérée alors comme scandaleuse et impie.

O. C.

**Mobilier de style « Régence liégeoise ».** — *Le Journal des Arts* (de Paris) n° du 3 octobre 1908, dans un article sur le « Salon du Mobilier » à propos du Stand Beaulieu, signale au salon Louis XIV de cette firme « une grande pendule de la Régence, dite *Régence liégeoise*. »

Peut-on nous dire quelle est la caractéristique de la sculpture dite Régence liégeoise ? Et ce qui la différencie de la française ou de l'ordinaire ?

NEMO.

**L'Ondine de la Sambre.** — Il s'agit d'une légende que nous a contée récemment, en ces termes, M. LAMBILLION, de Namur, dont *Wallonia* a publié un récit wallon fort curieux. Voici cette légende :

« Jadis le Seigneur de Namur chassait le long de la Sambre à Floriffoux, quand il vit sortir de l'eau une nymphe qui se mit à gambader dans l'herbe haute, à cueillir des fleurs. Il se dissimula et la suivit des yeux. Il la trouvait si belle qu'il aurait voulu en faire sa femme. Il remarqua qu'elle avait déposé sur le bord une large coquille qui lui faisait comme une ceinture. Il attendit qu'elle fût assez éloignée de la rivière et alors, apparaissant tout-à-coup, il la saisit et l'emporta dans ses bras à son château. Elle consentit à épouser le Seigneur qui se montrait très épris de sa merveilleuse beauté.

» Elle demandait souvent à revoir l'objet mystérieux abandonné sur la rive (sorte de talisman). Mais le prince prétendait qu'il avait disparu. Il l'avait enfoui la nuit dans son jardin. Ils vécurent dix ans ensemble et eurent deux garçons très beaux. La dame paraissait heureuse ; cependant certains jours elle était sombre, elle regrettait l'humide séjour, cher à sa jeunesse. Un jour le Seigneur ayant dû s'absenter quelque temps, avait donné des ordres à son jardinier. Comme celui-ci plantait des arbres d'après les indications de sa maîtresse, il mit au jour un objet extraordinaire, qui parut causer un vive joie à la dame. Elle s'en saisit avec enthousiasme et courut se jeter dans la Sambre, où elle disparut. On la chercha vainement. Le mari, désespéré de sa fuite, se rendit au bord de la Sambre vers Floriffoux, où elle lui était apparue d'abord. Il la revit plusieurs fois, mais elle ne voulut plus revenir auprès de lui, préférant la vie libre dans les flots de la Sambre, qui était alors large comme un lac et couvrait les prairies. »

M. LAMBILLION tient cette histoire d'un vieil oncle (celui qui avait été en Sibérie comme prisonnier, qui croyait aux sorcières et lisait parfois [1]). M. L. ne saurait dire si c'est une tradition locale, ou si c'est un conte forgé par son oncle d'après des réminiscences. Il penche plutôt pour la seconde hypothèse, ayant entendu conter en Angleterre un récit analogue où, toutefois, l'ondine était protégée par une cuirasse magique.

La légende n'existe-t-elle vraiment pas dans le pays wallon ?

A. MARÉCHAL.

## Réponses

**Les Wallons colonisateurs** (page 367). — Dans la *Gazette de Liège*, n° des 23-24 août 1908, M. Joseph DÉMARTEAU, sous son pseudonyme bien connu de LÉGIUS, rencontre divers arguments qu'on avait fait valoir contre l'annexion du Congo à la Belgique. Il écrit notamment :

« Surtout, n'alléguons pas que le Wallon ne sait pas s'éloigner du sol natal, n'a point le génie de la colonisation.

» Les vieilles relations de voyages de Barthélemy Dechamps ou de Colpin de Liège, en 1666 et 1754, comme la part prise aux croisades par nos ancêtres à une époque plus éloignée, suffiraient à prouver le contraire.

» Les premières relations commerciales nouées avec la Perse, à Ispahan, pour le compte de la compagnie des Indes orientales, ne furent-elles pas établies par un Liégeois, Hubert Lairesse ; et un autre marchand de notre ville, Gilles Miebaïs, ne montait-il pas le vaisseau qui découvrit l'Australie ?

» Faut-il rappeler ce de Geer qui, fils d'un seigneur de Gaillardmont, s'en fut doter la Suède de l'industrie du fer, en appelant à l'y suivre cette colonie de forgerons liégeois à laquelle ce royaume a dû un développement sidérurgique et des ressources si considérables ? (2)

» Au temps plus ancien du moyen-âge, il n'existait guère d'autre colonisation que l'évangélisation des païens. Aussitôt que définitivement conquise au christianisme, la Wallonie, dès le VIII<sup>e</sup> siècle, ne rayonna-t-elle pas largement sur les pays voisins, encore dans les ombres de l'idolâtrie, sur l'Allemagne tout d'abord, plus tard sur la Pologne et la Hongrie et plus loin ?

» Les écoles de Liège du siècle de Notger ne formèrent point des maîtres pour la chrétienté seulement ; elles formèrent aussi des missionnaires, des évêques pour les missions d'Europe et d'Asie ; et les colons suivirent les missionnaires.

» La basse Silésie fut dans le courant du XII<sup>e</sup> siècle, écrit M. de Borchgrave dans son mémoire sur *les Colonies belges en Hongrie et en Transylvanie*, parsemée par des familles flamandes et wallonnes. »

(1) Voy. LAMBILLION, *Autour d'aistréye*, p. 51 et suiv.

(2) Cf. *Wallonia* t. XIV (1906), p. 425.

» Pendant des siècles, aux environs d'Erlan notamment, à deux cent cinquante lieues d'ici, une colonie wallonne, dont on ne sait avec précision déterminer l'origine, conserva son autonomie religieuse, politique, et le langage liégeois en plein pays hongrois. Aussi confondant, comme il arrive trop souvent aux étrangers, le wallon avec le flamand, un nonce du Pape écrivait-il en 1480, dans son rapport au Saint-Père, au sujet de la Hongrie : « Ce royaume est encore habité par une tribu flamande qui parle un bon français, *abitato da gente fiamenga, liquali parlan dritto francese!* » Seuls les massacres commis par là-bas par les envahisseurs turcs purent avoir raison de cette colonie wallonne. »

**Souvenirs des procès de sorcellerie** (p. 341). — Parmi les rochers étranges qui jalonnent la vallée de la Honnelle, à Roisin, il s'en trouve un qui présente une cavité en partie bouchée. Le peuple la désigne sous le nom de « Cabinet des sorcières ». Et les vieilles content que jadis les sorcières y tenaient leurs sabbats et venaient danser près de ce rocher des rondes au clair de lune.

En 1566, dix femmes réputées sorcières, furent exécutées à Angre et à Roisin. Théodore BERNIER, le distingué archéologue qui s'occupa souvent de la région de Roisin, écrivit jadis la relation de ce procès. Il était membre du *Cercle archéologique de Mons*. Peut-être trouverait-on ces pages dans les *Annales* de ce Cercle.

Autre indication : A Jemappes, il existait naguère un charbonnage appelé, je ne sais pourquoi, *Fosse del sorcière* Hector VOITURON.

✦ WALLONIA a publié des listes de noms de lieux apparentés à la Sorcellerie, dans ses t. VI (1898), p. 61, et IX (1901) p. 163.

Voici des notes complémentaires à ces articles.

TARLIER ET WAUTERS, dans leur *Géogr. et Hist. des communes belges*, (Canton de Perwez, p. 80), signalent à Corbais le *Buisson del Sorcière* et à Corroy-le-Grand le *Tienne del Sorcière*.

PICALAUSA, dans son *Histoire de Seraing*, p. 101, signale en cette commune le lieu dit *Aux macrèles*, plus tard dénommé « Quartier du bois ».

Enfin dans ses *Promenades historiques*, t. II, p. 220, le Dr Bovy parle en ces termes d'un arbre qui a disparu et dont le souvenir est, je crois, bien perdu :

« Sortant de Voroux [Voroux-Goreux], nous laissons la grande route à droite pour nous diriger sur Fontaine, en passant près de l'arbre de la *Macrale* (sorcière). D'où lui vient ce nom ? Un paysan auquel nous le demandâmes, nous répondit qu'il y avait autrefois dans le village de Horion-Hozémont une méchante femme, le fléau du canton, dont les maléfices s'exerçaient sur les hommes, sur le bétail et même sur les biens de la terre ; qu'après l'avoir convaincue de sorcellerie, les juges la condamnèrent à être brûlée vive ; et que, pour l'exécution de la sentence, on la conduisit au milieu des champs, où on la lia à un buisson d'épines, entouré de fagots auxquels on mit le feu. Le lieu de cette exécution, ajouta notre villageois, fut indiqué par un arbre qui a conservé le nom de *l'Abe del macrale*. »

O. C.

**La danse des Olivettes.** (p. 301). — Jadis, à Gochenée, après la dernière danse, on « faisait les olivettes ». Le vieux (70 ans) qui m'a conté la chose, n'a pu me dire en quoi cet exercice consistait, ni depuis quand, environ, la coutume a disparu. Je me suis adressé à d'autres personnes du village, sans succès. Jules VANDEREUSE.

✦ Pour danser *les olivettes*, on place six chaises au milieu de la salle. Deux couples dansent, ils se désunissent et passent en courant entre les chaises : celui ou celle qui renverse un siège doit payer une amende fixée d'avance. — Telle est la communication anonyme (pourquoi?) qu'on nous envoie de Bruxelles, les renseignements se rapportant à Hautfays (1).

Il paraît que cette danse est également connue à Seraing.

Le nom est singulier, en nos contrées, et il s'agit certainement d'une danse importée.

Pour savoir si elle nous est venue par transmission de proche en proche, il faudrait s'assurer qu'elle existe ou a existé dans le Centre et le Nord de la France. On verra plus loin une indication précieuse à cet égard.

La danse des olivettes est une coutume provençale. Nous en trouvons la description dans un article du *Magasin Pittoresque*, t. IV (1836) p. 90.

« A l'époque de la récolte des olives, l'une des productions les plus précieuses du pays, toutes les communes sont dans l'usage de se réunir successivement et de célébrer des jeux et des fêtes dont on ne peut guère expliquer aujourd'hui l'origine et la singularité. Une vingtaine de jeunes gens costumés à la romaine, le casque en tête et le glaive au poing, marchent sur deux files, précédés de nombreux tambourins et de quatre personnages qui représentent un roi, un prince, un héraut et un arlequin. La musique joue tantôt un air vif et léger, et tantôt une marche grave et solennelle, selon les évolutions que le héraut fait avec sa canne, tandis que l'arlequin le contrefait de la manière la plus bizarre et la plus grotesque ; puis on s'arrête, et les danseurs en frappant leurs armes en cadence simulent un combat. Le roi et le prince en viennent aussi aux mains, et se battent avec la plus grande impétuosité jusqu'à ce que ces guerriers, satisfaits de la valeur et du courage de leurs chefs, battent des mains, poussent des cris de joie, éclatent en rires immodérés et recommencent leur marche et leur danse qu'interrompt bientôt un combat nouveau. »

D'autre part nous trouvons dans la *Revue encyclopédique Larousse*, n° du 29 avril 1899 (IX<sup>e</sup> année, n° 295), p. 337, cette note de M. A. THOMAS.

« *Folivettes*, n. f. pl. Danse rustique qui, dans le Blaisois, s'exécute de

(1) [C'est tout à fait exceptionnellement que nous accueillons ce renseignement. L'anonymat ne se justifie nullement. On peut prendre ici le pseudonyme que l'on désire et nous respectons l'incognito des personnes qui le demandent. Mais nous tenons personnellement à savoir à qui nous avons à faire. — N. D. L. R.]

la façon suivante. On place de front trois chaises en laissant entre elles une place suffisante pour le passage des danseurs. Ceux-ci, au nombre de trois, parcourent à la file la ligne sinueuse formée par les intervalles en contournant la chaise placée à chaque extrémité et refont le même trajet en sens inverse. Le dernier, au lieu de faire le tour de la dernière chaise, tourne par-devant et se trouve ainsi le premier de la file. — C'est ce qu'on appelle en bon français la danse des *Olivettes*, exécutée en Provence après la cueillaison des olives. C'est par étymologie populaire que le mot *Olivettes*, dont on ne comprenait plus la raison d'être dans nos provinces du Nord, a été transformé en *Folivettes*. »

O. C.



### HISTOIRE

LAURENT DECHESNE. **L'Avènement du Régime Syndical à Verviers.** Avec gravures, carte, diagramme et notes historiques originales. Paris, Larose et Tenin. 1 vol. (19.5 × 12.5) de 552 p. Prix : 5 fr.

Un jour que de sa chambrette de Hodimont, M. DECHESNE rêvait à la vue des collines hérissées de cheminées noires et d'usines bruyantes qui sont tout Verviers, il admira l'activité de sa ville natale et il se promit de la décrire. L'étudiant chercheur et indépendant qu'il était s'assigna pour tâche de faire l'histoire de l'industrie de la laine à Verviers. Ce serment, fait il y a quinze ou vingt ans, a dirigé sa vie intellectuelle. Pour connaître l'industrie lainière, il se rendit en Angleterre, y vécut de longs mois et publia un livre sur les origines et les progrès de cette industrie chez les anglais. Puis, il étudia les syndicats en Belgique, le mouvement des grèves, les crises économiques, se disant qu'un beau jour il aurait acquis assez de connaissances et réuni assez de matériaux pour écrire l'histoire économique de sa ville natale. L'étude sur les origines du mouvement syndical à Verviers se rattache à cette préoccupation générale. Ce pourrait être un livre de politique, un livre de déclamations. Le sujet s'y prête à merveille. C'est, et cela vaut mieux, un travail de science, de pure science.

Page de vie bien intéressante, en vérité. La réalité est le plus merveilleux des poètes. Saisie aux heures décisives, elle donne les plus fortes inspirations.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1906, la lutte fut intense à Verviers entre les patrons et les ouvriers et elle s'y présenta avec des caractères nouveaux. Nul n'ignore qu'en ce coin de terre dépourvu de beauté, les volontés sont rudes et hardies, l'individualisme aussi développé dans la classe ouvrière que dans les milieux bourgeois. Plus d'une initiative économique qui s'est répandue dans notre patrie est issue de Verviers.

Des centaines de tisserands étaient en colère contre leurs patrons, lorsqu'un nouvel essai d'introduire dans les fabriques le tissage à deux métiers fit éclater les protestations. Une réclamation en suggéra une autre; les corps de métiers s'émurent. Chacun revendiqua pour son compte ce qu'il désirait sourdement depuis des années. Les ouvriers constatèrent que, réunis, ils avaient quelque puissance. Les organismes qu'ils avaient créés déjà leur facilitaient le rapprochement et leur suggéraient des idées. On vit les grèves s'enchevêtrer : tisserands, cardeurs, peigneurs, filateurs, teinturiers, employés de tramways, ferronniers, allumeurs de gaz, servantes, médecins mêmes; tout le monde s'en mêla. La coalition des patrons avait précédé celle des ouvriers. Le lock-out fut proclamé plusieurs fois. M. Desenfans, président du Conseil de conciliation, n'avait pas un instant de repos. Peu à peu, on en vint à élaborer de véritables règlements de travail qui imposaient aux ouvriers comme aux patrons des conditions générales auxquelles tous les contrats individuels devaient obéir. C'est proprement là ce que M. DECHESNE appelle l'avènement du régime syndical. Chaque syndicat d'employeurs ou d'employés étudie, délibère et formule un code du travail approprié à son industrie. Ce code du travail règle la durée du labeur, son prix, les repos, les renvois, l'emploi des machines, la répartition du travail en cas de crise; c'est un code social, — non pas individuel — conçu pour une collectivité, — non pour des égoïsmes personnels —. C'est la naissance, sous la poussée des situations économiques, d'un droit nouveau.

On nous dira que nous avons, depuis dix ans, une loi sur les associations professionnelles dont l'article 10 permet de faire des conventions de ce genre. Sans doute. Mais cet article 10 n'a pas encore reçu d'application. Son idée n'est pas entrée dans les mœurs. Les conventions conclues à Verviers le furent par des syndicats qui, pour éviter les responsabilités légales, n'avaient pas rempli les formalités nécessaires en vue d'assurer à leurs arrangements la force dont les munit la loi sur les associations professionnelles. Soit. Il n'en n'est pas moins constant qu'en 1906 à Verviers, patrons et ouvriers firent, chacun de leur côté, du droit syndical, au moins par son esprit, du droit collectif, et non du droit mesquin, égoïste et purement personnel. De là à l'entrée du véritable droit syndical dans la vie, il n'y a qu'un pas et grâce à l'exemple de Verviers, il sera sans doute plus promptement franchi.

Je crois bien que j'ai oublié de signaler des notes historiques qui donnent de l'inédit sur l'histoire du mouvement social à Verviers à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIX<sup>e</sup>. Une rapide analyse, écartant les faits, enlève à un récit de ce genre, sa véritable beauté. Qui veut s'instruire de l'histoire contemporaine de Verviers lira avec intérêt l'étude de M. DECHESNE, en attendant que nous ayons l'histoire complète de cette population volontaire et laborieuse. L'impartialité de la page qui nous est offerte aujourd'hui nous fait bien augurer des autres, tout autant que de la réelle science économique de l'auteur.

F. Mallieux.

o o o

**Cercle hutois des Sciences et Beaux-arts. Annales.** Tome XV, 4<sup>e</sup> et dernière livraison.

(p. 183 à 197), E. JOPKEN. — *Chez les prébendresses des grands malades (1745)*.

(p. 198 à 204), LE MÊME. — *Note sur trois tableaux provenant du grand hôpital de Huy*.

(p. 205 à 209), LE MÊME. — *Frais de culture et de vendange des vignobles appartenant à la maison des grands malades en 1566*.

Ces trois petits articles montrent quelle inépuisable mine de documents constitue le fonds des archives des hospices de la ville de Huy. On y trouve, en effet, une foule de renseignements importants pour l'histoire politique, artistique, littéraire ou simplement anecdotique. Mais nous voudrions que ces documents nous fussent révélés d'une manière plus méthodique. L'auteur a tort de disperser en morceaux aussi menus et aussi disparates les résultats de ses recherches. Pourquoi ne groupe-t-il pas ses notes sur tel ou tel sujet déterminé de façon à nous donner un travail utile et original? Nous n'approuvons guère non plus des publications comme la note sur les prébendresses des grands malades : il y a dans les archives bien des faits plus dignes de mémoire que le récit de banales querelles de vieilles femmes et il convient de laisser dans un oubli éternel ces menus potins quand ils n'ont pas plus de saveur ou d'originalité.

(p. 210 à 217), G. FRÉSON. — *La situation du clergé à Huy pendant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*. — L'auteur s'attache à démontrer que le clergé hutois ne vécut pas, pendant les guerres de Louis XIV, dans l'opulence et le luxe que lui a reproché l'historien GORRISSEN, auteur d'une histoire de la ville de Huy, qui est la continuation de la célèbre *Histoire de la ville et château de Huy* de L. MÉLART, et qui fut publiée à Huy en 1839, in-8<sup>o</sup>.

(p. 218 à 296), A. GRÉGOIRE. — *Deux poètes belges : Félix Bodson et Edmond Henvaux*. — Étude d'histoire littéraire donnant la biographie de ces deux poètes liégeois et analysant leurs principales œuvres avec une admiration dithyrambique, qui est malheureusement de nature à diminuer la portée des plus justes éloges.

E. Fairon.

**Institut archéologique liégeois. Bulletin.** Tome XXXVII, 2<sup>e</sup> fascicule.

(p. 159 à 286), Ch. DEFRECHEUX. *La neutralité liégeoise*. — Nous cédonns bien volontiers, pour l'examen de ce mémoire, la plume à notre excellent collaborateur et ami M. Félix Magnette.

(p. 287 à 294), A. BODY. — *L'art de l'incrustation à Spa*. — On sait que la tabletterie peinte et vernie a été la principale industrie d'art de Spa depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Les récentes expositions d'art ancien



ont fait connaître des spécimens d'un autre art exercé dans la célèbre ville d'eaux. C'est la fabrication d'objets de toutes sortes en bois incrusté de nacre et de perles. Cette industrie, d'origine orientale, fut pendant longtemps en honneur dans la jolie cité franchimontoise : le tsar Pierre le Grand fit même la commande d'une série de panneaux de revêtement en bois incrusté, destinés à lambrisser entièrement une des salles du palais impérial. Cet art, on ignore pour quelles raisons, disparut à Spa dès le second tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Nul mieux que l'érudite historiographe de Spa ne pouvait nous en faire l'historique.

(p. 295 à 307), L. RENARD. — *A propos d'une donation de monnaies romaines faite par le D<sup>r</sup> Alexandre à l'Institut archéologique liégeois.* — Le vénérable et dévoué conservateur du musée archéologique a fait don à l'Institut d'une série de 1239 pièces de monnaies anciennes qu'il avait recueillies depuis 25 ans dans la Hesbaye et particulièrement aux environs de Tongres. Cette belle série monétaire est minutieusement décrite par M. RENARD. La pièce la plus ancienne est de l'an 12 avant Jésus-Christ, la plus récente a été frappée sous l'empereur Focas, qui vivait de 602 à 610 de notre ère.

(p. 309 à 319), G. JORISSENNE. — *Réflexions sur certaines configurations des moulures à l'époque romane et aux époques ultérieures jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle.* — Belle étude d'art comparé où l'auteur examine les modifications caractéristiques que subirent les moulures pendant la seconde moitié de l'époque romane. Ces modifications permettent de dater un monument, des ruines ou des débris d'œuvres exécutées entre le X<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle.

(p. 321 à 336), P. HENAU. — *La tombe belgo-romaine de Borsu.* — Nous avons naguère signalé la belle trouvaille d'antiquités romaines faite par M. H. à Vervoz. Les fouilles que ce chercheur averti a fait exécuter à Borsu viennent de donner un résultat plus remarquable encore. Elles ont mis au jour le mobilier d'une riche sépulture belgo-romaine du second siècle de notre ère. Ce mobilier se compose de 36 objets : un en or, un en plomb, cinq en bronze, deux en verre, huit en fer et dix-neuf en terre-cuite. L'exploration des tombes de Vervoz et de Borsu permet désormais de déduire certaines règles relatives aux rites suivis dans l'arrangement des dépôts funéraires. Nous sommes convaincus que les recherches de M. H. nous ménagent encore d'autres surprises et que son extraordinaire don de divination saura exhumer de la terre du Condroz tous les dépôts romains qui s'y trouvent encore cachés.

(p. 337 à 360), Th. GOBERT. — *Banquets officiels à Liège au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle.* Les banquets d'apparat donnés en plein air étaient partout de tradition depuis le moyen-âge jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils étaient le plus souvent offerts par les princes ou souverains ; mais les autres corps constitués et surtout les administrations des villes savaient aussi organiser des festins très somptueux. A Liège, ces fêtes avaient ordinairement lieu dans la cour du palais. Les chroniqueurs ont conservé le souvenir de festins célèbres, offerts par les princes-évêques à la population liégeoise :

tel le banquet donné par Otber en 1092, celui d'Adolphe de la Marck en 1313, celui de Jean de Heinsberg en 1419, celui d'Ernest de Bavière en 1581 et celui de Ferdinand de Bavière en 1612. M. Gobert publie le menu d'un de ces repas gigantesques, organisé lors de la joyeuse-entrée du prince-évêque Robert de Berg en la cité, en 1557. L'inauguration d'un nouveau souverain donnait toujours lieu aux cérémonies les plus somptueuses et aux réjouissances publiques les plus enthousiastes. Le luxe dispendieux déployé dans ces banquets par le prince ou par les villes grevait lourdement les finances publiques. Aussi le pouvoir souverain s'efforça-t-il de réfréner ces dépenses exagérées en promulguant de nombreuses ordonnances prohibant les festins publics. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les banquets en plein air sont remplacés par des repas à l'intérieur et un peu plus modestes.

(p. 361 à 370), L. RENARD. — *Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées en 1907 par l'Institut archéologique liégeois.*

E. Fatron.

o o o

CH. DEFRECHEUX. *Histoire de la Neutralité liégeoise.* Liège, Impr. Liégeoise, 1907. — 134 pages 8°. (Extrait du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXVII.)

La neutralité de l'ancien pays de Liège n'a encore été l'objet d'aucun travail d'ensemble. Pas n'est besoin de dire que les anciennes histoires populaires de la principauté ne paraissent pas même se douter de l'importance de la question. Seuls, quelques auteurs récents en ont disserté occasionnellement selon les besoins du récit : tels MM. LONCHAY, HUISMAN, PIRENNE, DE MARNEFFE. M. H. HELBIG, en 1875, n'a étudié qu'un des traités de neutralité, celui de 1630. Il faut arriver à 1890 pour voir M. Eug. DUCHESNE s'attacher à examiner, dans un point de vue d'ensemble, le problème de la neutralité liégeoise, mais cela uniquement à propos de deux ouvrages parus à cette époque sur notre pays, et sans donner de références. Enfin, presque en même temps, paraissaient à Liège, le travail de M. DEFRECHEUX, et à Paris, un livre bien intéressant de M. SAGE sur les *Institutions politiques du pays de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle*, dont un chapitre tout entier est consacré au sujet traité par notre concitoyen (1).

Ce dernier peut s'accorder le mérite qu'il a donc été le premier à « s'attaquer » de front à un point de notre histoire liégeoise tant négligé jusqu'ici, et à vouloir examiner de près une institution du droit public liégeois d'une importance extrême, vu qu'elle était la garantie et la sauvegarde extérieure de toutes les autres.

La tâche était malaisée, d'abord parce qu'elle était neuve, ensuite et surtout parce qu'elle exige, pour être menée à bien, de fortes connais-

(1) *Wallonia* rendra compte de cet ouvrage.

sances préalables en matière de droit international ; autrement dit, il faut, pour pouvoir traiter avec toute la compétence nécessaire un sujet tel que celui qui a requis l'attention de M. D., être à la fois juriste et historien. Or, tout le côté juridique de la question a été traité par lui d'une façon trop peu approfondie, même dans son chapitre I. On voudrait trouver dans son *essai* un exposé théorique des idées ayant eu cours, depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, en matière de neutralité ; l'évolution de ces idées est bien indiquée de place en place, mais, avec une discrétion inopportune, comme si l'auteur avait hâte d'en revenir, après quelques lignes, à l'exposé chronologique des faits d'ordre politique et militaire. Celui-ci absorbe presque exclusivement son attention, si bien que cette histoire de la neutralité liégeoise n'apparaît plus, à foule d'égards, que comme une histoire extérieure et militaire de la principauté. Evidemment, ce qu'a voulu essentiellement l'auteur (voir l'introduction), c'est raconter les vicissitudes par lesquelles passa la principauté pour faire admettre et défendre sa neutralité ; mais ce qu'aurait dû faire l'historien de notre neutralité est bien autre chose encore ! Le travail, tel qu'il nous est présenté, a de la surface ; mais il manque de relief, de profondeur, d'ampleur. Le seul chapitre de l'ouvrage précité de M. SAGE, tout restreint soit-il, contient relativement plus d'observations intéressantes, d'aperçus exacts, de remarques faisant bien pénétrer dans le fond des choses, que l'étude entière de M. D. Les quelques faits que retient M. SAGE pour étayer ses considérations sont traités avec plus de soin que n'a fait notre concitoyen, parlant des *mêmes* points, ce qui n'aurait pas dû être le cas ; il est même certains documents de nos archives qui ont échappé à son attention et que l'écrivain français a heureusement mis à profit <sup>(1)</sup>.

Rendant hommage, au surplus, au sérieux labeur auquel s'est déjà livré M. D. et reconnaissant que celui-ci a su déblayer fort heureusement le terrain, nous osons émettre le vœu, qui sera certes partagé par ceux, de plus en plus nombreux, qui se passionnent de nouveau pour l'histoire liégeoise, que notre distingué concitoyen reprenne l'étude qu'il a eu la bonne idée d'entreprendre, et la pousse à fond et dans toutes les directions.

F. Magnoste.

o o o

**Malines jadis et aujourd'hui** par LÉOPOLD GODENNE, avec introduction historique par le chanoine A. KEMPENEER. — Malines, L. et A. Godenne, 1908. In-8°, 704 p.

Nous avons une bonne raison pour présenter ce volume aux lecteurs de

(1) En général, il nous a paru que l'auteur a fait un usage trop modéré des documents d'archives. — Voir les observations de M. KURTH dans son compte-rendu paru aux *Archives Belges*, n° du 25 octobre 1908.

Wallonia : il est l'œuvre d'un wallonisant. M. Léopold GODENNE, auteur de ce gros livre savant sur une ville flamande, n'est autre que l'ancien éditeur de la *Marmite*... Vous vous souvenez de la *Marmite*, ce journal étonnant qui parut, chaque semaine, pendant des années, sans renouveler sa matière, puisée au tonneau que l'*Armonaque de Mons* avait pourtant déjà presque vidé.

D'ailleurs Malines, mais c'est une vieille ville liégeoise, et nous tâcherions de démontrer qu'elle nous appartient à ce titre si nous étions affligé de chauvinisme, infirmité française de nom, germanique de fait.

M. GODENNE, ou plutôt M. le chanoine KEMPENEER, s'étend, au début de l'ouvrage, sur les anciennes attaches liégeoises de Malines.

Dans une page de son admirable *Histoire de Belgique*, M. PIRENNE avait déjà sobrement expliqué comment les évêques de Liège durent finir par abandonner à elle-même « cette annexe lointaine qui, par ses institutions comme par son histoire interne, diffère du tout au tout du groupe » des villes liégeoises et présente au contraire une étroite parenté avec les « cités brabançonnnes ses voisines, adonnées comme elle à l'industrie » drapière <sup>(1)</sup>.

Il est curieux de constater que le dernier des princes-évêques de Liège, François-Antoine de Méan, déchu de sa souveraineté, devint archevêque de Malines. Ce prélat, dont le supplice du « martyr » Chapuis avait rendu le nom « à jamais impopulaire dans toutes les localités de la vallée de la Vesdre » <sup>(2)</sup>, se qualifiait lui-même de *tiesse di hoye*. Il mourut en 1831, et ce fut un artiste liégeois, Louis Jehotte, qui sculpta le mausolée de marbre blanc consacré à sa mémoire dans une chapelle de la cathédrale de Malines.

M. GODENNE donne une excellente reproduction de ce monument <sup>(3)</sup>. Son livre est d'ailleurs illustré presque à chaque page, et je féliciterais l'auteur d'avoir rencontré un éditeur aussi consciencieux et aussi habile, si ce compliment ne pouvait inquiéter sa propre modestie.

Nous étudions ainsi et nous voyons Malines rue par rue, maison par maison, et en outre de cet abondant commentaire graphique, nous avons de nombreux dessins, frontons, culs-de-lampe de M. Alfred Ost, dont la verve nous eût encore plus amusé si l'inspiration en avait été plus souvent renouvelée.

L'auteur a fait la part belle au folklore malinois, qui sort de notre cadre, ce qui ne veut pas dire que nous nous en désintéressions : les pages consacrées aux usages locaux se lisent avec autant de profit que d'agrément et reposent de l'énorme documentation de ce livre complet et compact, débutant comme une monographie historique et finissant vers la 700<sup>e</sup> page, par les renseignements utiles d'un guide de poche, sur

(1) T. II, p. 19.

(2) *Biographie Nationale*, t. XIV, p. 205.

(3) p. 73.

le tarif des voitures de place et sur le nombre des levées quotidiennes des boîtes aux lettres. Une table des matières détaillée à souhait — et qui est elle-même illustrée — facilite les recherches et constitue un résumé pratique du livre.

Quant à celui-ci, on pourrait lui trouver des défauts, comme à toute œuvre de ce genre ; mais tel qu'il est, écrit avec conscience, édité avec art, c'est un beau, un excellent livre, et je souhaite qu'une œuvre semblable soit consacrée à chacune de nos villes wallonnes.

*Stoisy.*

